

Assemblée nationale
Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 64,
Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec

Mémoire de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (1970)

Représenté par

Thomas Wien, président

Karine Hébert, vice-présidente

18 septembre 2024¹

1. Présentation de l'Institut d'histoire de l'Amérique française

Depuis sa fondation par Lionel Groulx il y a bientôt 80 ans, notre Institut rassemble des personnes qui étudient ou fréquentent l'histoire de l'Amérique française : dans les établissements d'enseignement supérieur (étudiant.e.s aussi bien que professeur.e.s), au sein des administrations et dans le grand public. L'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF), qui compte près de 300 membres aujourd'hui, a pour mission de promouvoir et de diffuser la recherche au sujet de l'histoire du fait français en Amérique. Pour y arriver, il peut entre autres compter sur la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, périodique trimestriel qui constitue la publication savante de référence dans le domaine depuis 1947.

Les personnes autrices de ce mémoire sont Thomas WIEN et Karine HÉBERT. Le premier, professeur associé au Département d'histoire de l'Université de Montréal et président de l'IHAF, s'intéresse à l'histoire de la Nouvelle-France et du monde atlantique français. La seconde, professeure d'histoire au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski et vice-présidente de l'IHAF, est spécialiste de l'histoire sociale et culturelle du Québec contemporain. Le conseil d'administration de l'IHAF a donné son appui à la présente intervention.

¹ Révision : Christophe Horguelin

2. Exposé général

Nous remercions l'Assemblée nationale de cette invitation à commenter le projet de Musée national de l'histoire du Québec (MNHQ). Ce n'est pas tous les jours qu'on fonde un musée, encore moins un musée d'histoire. C'est une occasion à saisir. Cette institution sera influente, c'est évident : elle est appelée à orienter les perspectives historiques de publics variés, de Québécois.e.s (incluant les Néo-Québécois.e.s), de touristes et, au sein de ces groupes, des jeunes tout spécialement. Comme le formule le projet de loi, elle contribuera aussi à « assurer une présence du Québec dans le réseau muséal international ». Quant au dernier volet de son mandat, qui est d'« *établir des liens avec le réseau muséal québécois* », on peut espérer qu'il favorisera à moyen terme une collaboration soutenue avec les régions, ce qui permettra de renouer avec le principe des Espaces bleus, projet abandonné en cours de route. Les musées régionaux sont fragiles et ils doivent pouvoir bénéficier de cet ajout dans l'écosystème muséal québécois, et non pas être menacés par un nouveau joueur qui viendrait accaparer des ressources déjà trop maigres. Dans tous les cas, le MNHQ possède un mandat ambitieux.

La liste des invités de cette consultation particulière garantit que la Commission parlementaire entendra une variété de points de vue. Notre contribution sera fidèle à ce que nous sommes comme association. Elle vise à poursuivre la réflexion sur le sens à donner au récit du passé québécois que présentera le nouveau musée, à l'intérieur du mandat qui lui est confié.

La qualité des deux expositions permanentes du Musée de la civilisation en témoigne éloquemment : la mise en route du futur MNHQ est entre de bonnes mains. En évoquant brièvement ce qui secoue la planète historique, voire la planète tout court, notre intervention plaide pour autre chose qu'un récit attelé aux manuels scolaires. Nous favorisons plutôt une lecture de l'histoire qui va à la rencontre de notre société actuelle tout en nous dépaysant, une histoire qui nous ressemble et nous rassemble.



Figure 1

Pour commencer, une petite promenade. À une demi-heure de marche du futur musée, devant le 140, Grande Allée Est, un mât de navire à trois voiles en acier Corten surgit de la pelouse (figure 1). Vieille d'un tiers de siècle environ, cette œuvre de Gilles Doyon raconte à sa manière l'histoire du Québec: Les vignettes qui décorent les voiles de la sculpture embrassent quatre siècles d'histoire, à partir des traversées fondatrices habilement évoquées par la voilure gonflée de vent. Comme la période survolée, les symboles accrochés aux voiles nous sont familiers : une croix, une peau de castor, un missionnaire (transporté en canot par au moins un Autochtone), le clocher d'un village, une figure féminine (mère ? institutrice ?) entourée d'enfants. Enfin, se disputant le perroquet (la voile supérieure), une autoneige et une locomotive électrique résument l'essor de l'entreprise Bombardier.

Premier constat : cette voilure métallique rouillée renvoie à la fois au passé traditionnel et à la modernité, débouchant même sur le « Québec Inc. ». Mais à bien y regarder, l'œuvre semble *hésiter* entre une lecture nostalgique du passé

québécois et une célébration des progrès accomplis, gages de conquêtes futures. Avant d'opter, finalement, pour une troisième voie : au centre de son œuvre, en effet, Gilles Doyon n'a inscrit ni le « je me souviens » mélancolique de nos plaques d'immatriculation (et de la façade de l'hôtel du Parlement), ni un « encore plus loin » optimiste et vaguement olympique. Il a plutôt choisi « *Tempus fugit* », devise nettement plus ambiguë. « Le temps file » nous place après tout devant notre condition de mortels (l'usage chrétien le juxtapose justement à « *memento mori* », « souviens-toi que tu vas mourir »). Nous voilà dans un registre plus sombre, celui de la résignation, du destin que nous ne maîtrisons pas. Et du passé qui... passe, inexorablement, sans demander son reste. On peut d'ailleurs se demander si, mi-amer mi-espiègle, Doyon ne commente pas la genèse même de sa sculpture. Rappelons que l'œuvre doit son existence à la construction d'un complexe immobilier sur le site de la grande église Saint-Patrick de Québec et donc à la *destruction* controversée de ce monument en 1988. Progrès et pertes, désormais les deux faces d'une même médaille. Le futur qui réclame son prix au passé. Et à nous, finalement.

Si la sculpture exprime en dernière analyse la difficulté, vers 1990, à se projeter dans un avenir meilleur, disons que les choses ne se sont guère arrangées depuis sur ce plan. De nos jours, la forêt brûle, les pluies se font diluviennes. Même dans notre pays développé et relativement nordique, la chaleur tue — et pas que des humains. Dans un autre ordre d'idées, mais dans le même registre préoccupant, les médias sociaux et les plateformes de diffusion en continu véhiculent presque mine de rien une homogénéisation culturelle, accentuant la pression sur l'expérience de la vie française en Amérique. Par le fractionnement des publics, les médias menacent même les mœurs démocratiques. Ces défis ne sont pas du même ordre, s'objectera-t-on avec raison, mais de portée mondiale; ils n'en soulèvent pas moins, ici et ailleurs, des questions existentielles. Des choix de société. Le *tempus fugit* fataliste demeure toujours une option, bien sûr. À moins d'adopter une attitude plus volontariste : l'élémentaire « principe de précaution » exige, nous semble-t-il, de se projeter dans le futur. Pour voir venir. Et pour agir.

Quel passé, alors, pour ces temps qui... courent, justement ? Plus précisément, quel type d'histoire ce futur musée devrait-il « sculpter » ? Plutôt que de prescrire une histoire militante, il nous semble que la nouvelle institution devrait se concentrer sur une mission plus classique, en lien avec le rôle de *compréhension* du passé que doit jouer l'histoire. Rappelons que le présent projet de loi vise à fonder un *musée national* de l'histoire du Québec et non un musée *d'histoire nationale* du Québec. En juin dernier, Stéphan La Roche, président-directeur général du Musée de la civilisation, décrivait ainsi le futur MNHQ: ce serait « un

projet important [qui] est porteur de sens et se doit d'être rassembleur. »² Nous souscrivons à cette vision d'une histoire rassembleuse, axée, comme le formule le projet de loi, sur la distinction québécoise.

Mais pour être vraiment rassembleuse et faire état de la distinction québécoise, une telle histoire doit, à notre avis, passer par la prise en compte non seulement des valeurs communes et des consensus, mais aussi des tensions et des conflits qui ont marqué ce passé, qui en sont constitutifs. Deux exemples importants viennent tout de suite à l'esprit : c'est à des luttes sociales et politiques que nous devons bien des réalisations qui font aujourd'hui la distinction québécoise et qui font consensus ou presque ; et c'est sur la violence aussi bien que sur la collaboration que se sont établies dans la longue durée les relations entre la société issue du colonialisme que nous formons et les premiers peuples.

Tenir compte ainsi de l'irréductible complexité du passé, ce n'est pas le noircir, mais plutôt en reconnaître les sens multiples, parfois même conflictuels. Il s'agit là d'une condition indispensable pour commencer à relever ensemble les considérables défis d'aujourd'hui et demain.

C'est dans cet esprit que nous commentons le projet de loi 64 et, plus précisément, la phrase qui définit le travail historique du nouveau musée. La voici : le MNHQ a comme (principale) fonction « *de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec, sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire* ». L'énoncé demeure très général ; comme il se doit, le législateur se contente de quelques lignes directrices, gages (en principe, du moins) d'une durable autonomie du musée. L'intention rassembleuse est évidente, puisqu'on tient à reconnaître non seulement la nation québécoise, mais aussi les communautés qui ont cheminé avec elle. Et si les rapports entre les deux ne sont pas explicités, la formulation n'exclut pas la reconnaissance de la nation civique, réunissant tous les Québécois.es, qui aurait remplacé celle, ethnique, du groupe fondateur canadien(-français). En même temps, l'ancienneté de la nation suggérée par la formule « *l'évolution de la nation québécoise* » pose d'emblée la question des débuts de cette histoire nationale ; il faut se garder de la projeter trop loin dans le passé. La nation doit elle-même être historicisée. Nous sommes en tout cas plusieurs historien.ne.s à penser que dans sa phase fondatrice, ce

² Stéphan La Roche, « Vers un Musée national de l'histoire du Québec rassembleur », *Le Devoir*, 12 juin 2024.
<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/814682/libre-opinion-vers-musee-national-histoire-quebec-rassembleur>

groupe n'était pas entièrement « canadien », son enracinement progressif dans l'argile laurentienne n'affaiblissant pas encore son allégeance au roi de France et à ses autres sujets, compatriotes malgré l'Atlantique. D'autres colonies européennes présentent le même cas de figure. D'où d'ailleurs l'impact de la Conquête, qui a pu être vécue comme un sevrage brutal... Cette même Conquête forme, d'ailleurs, un nœud de complexité historique qui se résume difficilement, du moins dans les premières décennies, à un simple « *apport* » britannique.

Maintenant, regardons de plus près ces « *communautés* » évoquées dans le projet de loi. Dans ce contexte, le mot possède une connotation surtout ethnique, évoquant les Italo-Québécois, par exemple, ou, à la limite, un groupe racialisé tel que la « communauté noire ». C'est un premier pas vers la description de la complexité socioculturelle du Québec d'hier et d'aujourd'hui. Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin? On peut lire l'historiographie québécoise depuis les années 1970 comme une rencontre entre les historien.ne.s et une société en pleine ébullition, rencontre à la faveur de laquelle des groupes successifs attirent l'attention des historien.ne.s, la reconnaissance de leurs revendications passant par l'obtention d'une place dans le récit historique, voire par le droit d'écrire leur propre histoire. Ces groupes sont parfois des « *communautés* » ethniques, mais d'autres, comme les ouvriers et ouvrières, les femmes et plus récemment la mouvance LGBTQ+ et les groupes racisés, ne correspondent guère à cette description. C'est pourtant à cette échelle infra- ou transcommunautaire que se vit si souvent l'histoire ; c'est par ici que passent le changement social et bien des acquis de notre « société distincte »...

Enfin, une « *communauté* » à part s'impose, celle des Autochtones. Le projet de loi lui ménage une place on ne peut plus discrète — du moins peut-on penser que le travail de « *façonner [le] territoire* » de la nation québécoise leur incombe au moins en partie. Si c'est le cas, disons que l'énoncé pêche au mieux par euphémisme : car les premiers peuples ne se sont pas contentés de façonner le territoire, ils ont poussé l'audace jusqu'à le *posséder*. D'aucuns pourraient avancer alors que les Autochtones apparaissent ici comme les concierges d'un territoire qui est *déjà réservé* à la (future) nation québécoise ! En 2024, il nous semble impensable de marginaliser ainsi les premiers habitant.e.s du territoire, d'invisibiliser une longue cohabitation et d'ignorer ce qui depuis quelque temps ressemble fort à l'affirmation *nationale* de ces concitoyen.ne.s autochtones. Nous ne nous prononcerons pas sur la question de savoir jusqu'où faire remonter l'étude attentive du passé autochtone au MNBQ. Mais dans cette histoire depuis longtemps imbriquée, les Premières Nations et les Inuits sont des sujets historiques — autonomes — au même titre que les membres de la nation québécoise.

Que conclure ? Imaginons une histoire qui permettrait de se ressourcer sans verser dans l'héroïsation facile et infantilisante. Une histoire qui respecte la distance chronologique qui fait qu'autrefois, on faisait et pensait autrement. Les problèmes d'hier ne sont pas ou pas exactement les problèmes d'aujourd'hui. L'histoire proposée n'offrirait pas des recettes toutes faites pour affronter les défis actuels. En revanche, elle permettrait de comprendre comment ceux et celles qui nous ont précédé.e.s ont fait face, tant bien que mal, aux situations complexes qui se sont présentées à travers les années. Autrement dit, le récit du passé québécois serait un réservoir de possibilités pour l'avenir. Il montrerait des gens aux prises avec les défis de leur temps. Qui sait, le futur musée, dans son approche même, pourrait incarner la distinction québécoise.

3. Recommandation

À la lumière de ces réflexions, nous proposons de reformuler légèrement le premier alinéa de l'article 24.2 du présent projet de loi de la façon suivante :

« De contribuer à la compréhension et à la diffusion de l'histoire du Québec, de sa culture et de son identité distincte ainsi que de témoigner du cheminement complexe de la nation québécoise et des communautés et groupes sociaux qui ont façonné son parcours et son territoire; cela ne pouvant se faire qu'en prenant en considération le fait que les Premières Nations et Inuits sont des sujets de plein droit de cette histoire du Québec. »

L'Institut d'histoire de l'Amérique française, à titre de regroupement d'historien.ne.s, est d'avis que cette formulation permettra au Musée national de l'histoire du Québec d'aborder son rôle en tenant compte de la façon dont l'histoire se fait et s'écrit en 2024, sans pourtant oublier ce qui s'est écrit hier et ce qui le sera... demain.